

Socle de connaissances et de compétences professionnelles (CléA)

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **certificat interprofessionnel**

En application du **décret n°2015-172 du 13 février 2015**, le socle de connaissances et de compétences professionnelles fait l'objet, sur proposition du Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation, d'une certification, dénommée CléA, délivrée par un jury paritaire régional ou professionnel sur la base d'un référentiel déposé à l'inventaire de la CNCP.

Formacode disponible dans la nouvelle version livrée en décembre 2016.

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **100**

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **13/02/2015**

Mots clés : **Certification de compétences**, **interprofessionnel**, **socle**, **CLEA**

Identification

Identifiant : **2203**

Version du : **05/09/2016**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Articles L. 6121-2, L. 6324-1 et L. 6323-6 du code du travail
- Décret n° 2015-172 du 13 février 2015

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le socle de connaissances et de compétences mentionné aux articles L. 6121-2, L. 6324-1 et L. 6323-6 est constitué de l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle. Ce socle doit être apprécié dans un contexte professionnel. Ces connaissances et compétences sont également utiles à la vie sociale, civique et culturelle de l'individu.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Le socle de connaissances et de compétences professionnelles comprend :

1° La communication en français ;

2° L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;

Public visé par la certification

Tous publics

3° L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;

4° L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;

5° L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;

6° La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;

7° La maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

Le référentiel complet est disponible sur le site du CléA :

<http://www.certificat-clea.fr/referentiel.html>

Modalités générales

Une évaluation préalable des compétences et des connaissances professionnelles du candidat à la certification CléA permet si nécessaire l'adaptation de l'action de formation aux besoins de celui-ci. Les formations relatives à l'acquisition des compétences et connaissances peuvent être proposées indépendamment les unes des autres.

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Evaluation / certification

Pré-requis

Aucun

Compétences évaluées

108 compétences identifiées dans le référentiel, regroupées dans les 7 domaines constituant la certification

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Aucun

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Si l'évaluation du candidat établit qu'il maîtrise les compétences d'un des 7 domaines, ce domaine lui reste acquis pendant 5 ans sur une plateforme interprofessionnelle de suivi de CléA qui est en cours de mise en place.

Durée de validité des composantes acquises :

5 ans

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

5 ans

Matérialisation officielle de la certification :

Certificateur(s)

- COPANEF
- Toutes les commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE)
- Tous les comités Paritaires Régionaux interprofessionnels de l'emploi et de la Formation COPAREF

Centre(s) de passage/certification

- Organismes évaluateurs habilités par le COPANEF, les CPNE et les COPAREF : voir liste sur le site [certificat-clea.fr](http://www.certificat-clea.fr)

Certificat CléA délivré sur délégation du COPANEF par le COPAREF ou la CPNE

Plus d'informations

Statistiques

A la date du 30 mai 2016 (lancement au 1er novembre 2015)

Evaluations réalisées et en cours : Salariés 614 ; Demandeurs d'emploi 3709

Dossiers transmis aux Jury : Salariés 30 ; Demandeurs d'emploi 370

Autres sources d'information

<http://www.certificat-clea.fr/>